RAPPORT DE CORRECTION

DE L'ÉPREUVE A OPTION SCIENCES SOCIALES ENS B/L

Conception ESSEC BS

SOMMAIRE

le sujet	2
Attentes du jury	3
Remarques de correction	4
Conseils aux futurs candidats	7

Le sujet

BCE
BANQUE COMMUNE D'ÉPREUVES

Conception : ESSEC BS

Filière Littéraire

Programme ENS B/L

SCIENCES SOCIALES

Mardi 7 mai 2019, de 14 h. à 18 h.

Les transferts intergénérationnels, liens de solidarité ou liens de dépendance ?

N.B. :
Il sera tenu compte des qualités de plan et d'exposition, ainsi que de la correction de la langue.
Aucun document n'est autorisé.
L'utilisation de toute calculatrice et de tout autre matériel électronique est interdite.

Les attentes du jury

Analyse des résultats

Le nombre des candidats s'élève à **215** contre 209 en 2018, 208 en 2017, 222 en 2016, 192 en 2015, et 193 en 2014.

La moyenne des copies est de **10,39**, contre 10,75 en 2018, 10,96 en 2017, 10,50 en 2016, 9,83 en 2015, 10,98 en 2014, 10,34 en 2013 et 10 en 2012. L'écart-type est de **3,28**, contre 3,54 en 2018.

La répartition des notes est la suivante :

Notes	Effectifs (2019)	% (2019)	% (2018)
]0; 6]	13	6	13
]6; 8]	49	23	16
]8; 10]	55	26	15
]10; 12]	40	18	22
]12; 14]	29	13,5	14
plus de 14	29	13,5	20
	215	100	100

Quatre constats peuvent d'emblée être effectués :

- la moyenne est, cette année, un peu moins élevée que celle de l'an dernier
- la dispersion globale des notes est importante, entre 0 / 20 pour la plus basse (il y a en effet une copie blanche) et 18 / 20 pour la plus haute (7 candidats ont une note inférieure ou égale à 5, ce qui est beaucoup pour ce concours). Ainsi que le montrent les données, la distribution des notes est fort dispersée, ce qui est un objectif toujours recherché à tous les concours
- 57% des copies ont une note strictement supérieure à 10 (124 sur 215), ce qui constitue, à un concours sélectif, un résultat très acceptable, et 40 copies ont une note supérieure ou égale à 14 / 20 (contre 51 l'an dernier)
- le jury a une fois de plus décidé d'utiliser l'éventail des notes et, en particulier, de ne pas hésiter à récompenser par des notes relativement élevées les copies qu'une correction plus pointilleuse aurait pu maintenir à des notes seulement proches de la moyenne, ceci a pour but de récompenser les candidats qui ont fourni un effort manifeste et de ne pas accréditer l'idée que le travail de préparation y serait moins « rentable » que dans d'autres disciplines. Ainsi, cette année, deux 18,5, trois 18, un 17,5 et deux 17 ont pu être attribués.

Remarques de correction

Analyse du sujet

Le sujet comporte trois mots-clés, aux sens précis, donnant lieu à des approches fortes différentes. La principale difficulté provenait du libellé lui-même, et surtout de l'expression « transferts intergénérationnels ».

L'étude des « générations » apparaît dans la littérature tant économique que sociologiques assez tardivement ; pendant longtemps, les concepts de « classe sociale » ou encore de « famille » ont éclipsé les réflexions sur les « générations ». Aujourd'hui, tout le monde est à peu près d'accord pour s'appuyer sur trois définitions de la notion de génération :

- la première à laquelle on pense spontanément, est l'idée de générations familiales liées par la filiation,

- la seconde fait référence à l'histoire, l'ensemble des personnes ayant vécu les mêmes faits marquants (on parle de la génération du baby-boom ou de la génération de 1968),

- la troisième est quant à elle essentiellement employée par les démographes et correspond à la notion de cohorte des naissances d'une même année.

L'utilisation du terme de génération dans le sujet doit intégrer, dans la mesure du possible, ces trois définitions : le sentiment d'appartenance à une génération conditionne, à la fois, notre intégration dans un temps collectif et notre appropriation de ce temps.

Il est fondamental de se situer parmi nos pairs et avec eux dans le temps social et historique. Nous appartenons donc à une lignée familiale et à une époque donnée… S'y ajoute, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'appartenance à un ensemble issu d'un pacte social fondé sur le « contrat des générations » : les jeunes qui se forment au monde du travail, les actifs et les retraités. C'est généralement en partant de cette situation qu'est de plus en plus souvent employée l'expression « solidarité intergénérationnelle ».

La solidarité est définie dans le dictionnaire Robert comme étant « le caractère solidaire d'une obligation, la relation entre personnes ayant conscience d'une communauté d'intérêts, qui entraîne, pour les unes l'obligation morale de ne pas desservir les autres et de leur porter assistance », mais aussi, « le fait de faire contribuer certains membres d'une collectivité nationale à l'assistance financière, matérielle d'autres personnes ».

La dépendance est définie dans le dictionnaire de deux manières différentes :

- c'est l'état de quelqu'un qui est soumis à l'autorité d'autrui (sujétion, subordination…)

- c'est la situation de quelqu'un, ou d'un groupe, qui n'a pas son autonomie par rapport à un autre, qui n'est pas libre d'agir à sa guise (exemple la dépendance financière).

Le concept de transferts intergénérationnels est plus récent encore dans les analyses. Par nature, les transferts intergénérationnels jettent un pont, grâce à des prestations réciproques, entre plusieurs générations ; ils présentent des formes diverses, que l'on peut classer en fonction des agents impliqués, selon leur caractère organisé ou spontané, privé ou public, et selon qu'ils prennent ou non la forme de flux monétaires. Ils peuvent être ascendants (des enfants vers les parents) ou descendants (des parents vers les enfants), contraints (l'obligation alimentaire prévue par le code civil ou celle d'être affilié à un régime de Sécurité sociale) ou discrétionnaires. Ils peuvent être explicites, les exemples les plus nets étant ceux de la retraite et, à l'autre extrémité de la pyramide des âges, ceux des dépenses d'éducation. Cependant, beaucoup de transferts sont implicites : le système fiscal, conçu dans le but de rassembler des ressources pour l'État, induit des transferts intergénérationnels dès lors que le revenu, le patrimoine et la consommation varient en fonction de l'âge ; de même, la dette publique peut correspondre, en partie, à un transfert public intergénérationnel au profit des générations qui contractent la dette, à charge pour les générations suivantes de la rembourser sous forme d'une augmentation de leurs impôts, en particulier lorsque l'accroissement de la dette finance des dépenses courantes (le concept de « dette écologique » trouvait ici toute sa place).

Plus simplement encore, on distingue deux formes principales de transferts intergénérationnels :

- les transferts de nature privée (héritages, aides ou donations)

- les transferts de nature publique (dette, retraite par répartition).

Au-delà, certains transferts sont mixtes, relevant à la fois de la famille et de l'État : l'éducation des jeunes enfants, le soutien des vieux parents, etc.

Le sujet porte ainsi sur le type de relations que les transferts intergénérationnels font naître : des relations de solidarité, et par là-même de cohésion familiale et sociale, et/ou des relations de dépendance, c'est-à-dire générant une nécessité économique, sociale ou encore morale à devoir en relever l'ensemble des conséquences.

Le sujet était complètement ouvert et, une fois ces termes posés, permettait au candidat de construire une analyse économique et sociologique. Mais la réflexion devait intégrer, pour être pertinente, l'ensemble de ces aspects, protection sociale, fiscalité, endettement, retraite... Lorsqu'elle été menée à bien, elle pouvait conduire le candidat à se poser une question fondamentale relative à l'« équité intergénérationnelle » ; dans cette voie, la distinction entre les transferts fondés sur la logique du « juste héritage » et ceux fondés sur la logique de la « juste créance » était porteuse de sens, et permettait d'ouvrir sur un

aspect négligé par la grande majorité des candidats, à savoir les transferts de capital naturel. C'est ainsi une réflexion sur les questions environnementales, et sur les droits des générations à venir qui était sollicitée.

Analyse des copies

D'une manière générale, le niveau d'ensemble est assez honorable (ce que traduit la moyenne) et homogène (l'écart-type « n'est que » de 3,28). Cependant, les prestations des candidats sont, en moyenne, d'un niveau quelque peu inférieur à celui des années passées, ce qui inquiète un peu le jury. Certes, le jury note avec satisfaction la qualité tant du fond (réflexion, expression, créativité…) que de la forme (structure, présentation, niveau de français…), mais des faiblesses subsistent… et surtout de nouvelles apparaissent, comme l'orthographe ou encore la syntaxe. Cette année, beaucoup de candidats ont un maniement peu approprié de la langue française, ce qui a de quoi surprendre pour des étudiants formés aux épreuves littéraires !

Les candidats de cette filière maîtrisent incontestablement les codes de la dissertation ; les introductions sont pour la plupart d'entre elles longues et bien structurées, et disposent d'une problématique riche. Quant aux développements, ils sont le plus souvent de qualité : les propos sont appuyés par des analyses intéressantes et par la mobilisation d'auteurs et d'œuvres tout à fait pertinents, divers et actualisés (Modigliani, Mauss, Attias-Donfut, François de Singly, Bourdieu, Chauvel, Paugam…). Il est d'ailleurs intéressant de noter que, depuis quelques années, les candidats sont vigilants à ne mobiliser des auteurs et des œuvres qu'en rapport direct avec le sujet lui-même.

De très bonnes notes ont été attribuées à des plans très différents, ce qui confirme bien le fait que le jury n'évalue pas les copies à partir d'un corrigé type ; on peut notamment mettre en évidence les plans suivants :

- Plan 1 : I. Les transferts intergénérationnels attestent de l'existence de liens de solidarité engendrés par le processus de socialisation et encadrés par l'État-providence, mais cachent des liens de dépendance

II. L'exacerbation des liens de dépendance et l'apparent affaiblissement des liens de solidarité dans les transferts intergénérationnels

III. Les liens de solidarité et de dépendance se renforcent mutuellement dans un nouveau contexte économique et social.

- Plan 2 : I. La situation actuelle de la société française engendre une multiplication des transferts et donc des liens entre les générations au sein desquelles on distingue des logiques de solidarité comme de dépendance

II. L'augmentation des inégalités fractionne chacun des groupes d'âge et semble faire apparaître une croissance des logiques de dépendance

III. Ceci n'est pas le cas pour tout le monde et les liens induits entre les générations par les transferts sont très différents selon la position sociale des bénéficiaires ; il faut donc y voir un espace de différenciation sociale qui explique une polarisation nouvelle entre solidarité et dépendance.

Conseils aux futurs candidats

Le jury souhaite toutefois souligner quelques points négatifs sur lesquels s'est appuyée la discrimination entre les copies, et par là même les notes :

- trop souvent, la définition des concepts du sujet a posé problème ; en général, une définition très restrictive des transferts intergénérationnels conduisait à des développements pauvres

- de nombreux aspects du sujet ont parfois été ignorés dans les copies ; ainsi, avec surprise, le jury a lu des copies qui ne faisaient nullement référence aux questions pourtant assez évidentes des retraites ou de la dette publique

- trop de candidats ont tendance à déplacer, voire à distordre, le sujet posé, ceci de plusieurs manières : en ne s'intéressant qu'aux aspects sociologiques du sujet, en ouvrant alors l'analyse à des éléments peu en rapport avec le sujet posé, ou encore en ne traitant que de la redistribution des revenus. Ceci a été pénalisé, bien évidemment.

Le jury se veut optimiste malgré tout et espère que les défauts présentés seront absents lors de la prochaine session. Il est sûr qu'à l'avenir les prestations s'amélioreront encore.